

## DROIT CONSTITUTIONNEL

La France est-elle de bonne Constitution ? Faut-il être instruit pour juger ? La loi a-t-elle perdu l'esprit ? Il fallait être fou, aussi, pour participer à cette diagonale-là. À cette première édition de la Diagonale des juristes qui, du nord au sud, a vu les représentants étudiants de licence en droit de La Réunion se livrer, le samedi 19 mai 2012, sur le campus du Tampon, à de brillantes joutes oratoires.

Il fallait en effet du courage, et sans doute un peu de l'inconscience de la jeunesse, pour plaider devant plus de quatre-cents personnes, la plupart des médias locaux et un jury composé : de M. Jean-Louis Debré, président du Conseil constitutionnel ; de maître Léopoldine Settama, bâtonnier de l'Ordre des avocats de Saint-Denis ; de maître Thierry Gangate, bâtonnier de l'Ordre des avocats de Saint-Pierre ; de M. Jean Brenier, président du Tribunal administratif de Saint-Denis ; de M. Philippe Cavalerie, président du Tribunal de grande instance de Saint-Pierre ; du professeur Pascal Puig, doyen de la Faculté de droit et d'économie ; et du professeur Mathieu Maisonneuve, vice-doyen de la même Faculté.

Corps en-robé et esprit en bouche, les trente-six étudiants qui composaient les délégations dyonisiennes et tamponnaises ont fait honneur à leurs promotions respectives. Si aucun campus ne l'a emporté sur l'autre, l'Université de La Réunion tout entière en est ressortie gagnante. Par les liens qu'elle a créés entre les étudiants des campus nord et sud, par l'image d'excellence qu'elle a donnée d'eux auprès du grand public et des professionnels de l'île, par le dynamisme qu'elle a créé au sein de la Faculté de droit et d'économie, la Diagonale des juristes 2012 fût un succès.

Ce succès, c'est le succès de tous. Des étudiants tout d'abord ; de ceux qui ont plaidé et/ou rédigé les plaidoiries, mais aussi des quelques cent étudiants qui se sont présentés aux sélections et des étudiants du Tampon, en particulier de troisième année, pour leur merveilleux accueil. Des enseignants ensuite, dont une vingtaine n'a pas compté son temps pour encadrer, aider et entraîner bénévolement les différentes équipes<sup>1</sup>. Des membres du jury enfin, qui, par leurs fonctions, ont valorisé le concours et, par leur personnalité, l'ont humanisé.

---

<sup>1</sup> Me Laurent BENOITON ; M. Ronan BERNARD-MENORET ; Mme Éléonore CADOU ; Mme Safia CAZET ; Mme Delphine CONNES ; M. Damien DESCHAMPS ; M. Arnaud DILLOARD ; Mme Julie DUPONT-LASSALLE ; Mme Audrey EGIZIANO ; M. Serge FARNOCCHIA ; Mme Catherine FRUTEAU ; Mme Aurélie LANDON ; Me Laura-Eva LOMARI ; M. Siva MOUTOUALLAGUIN ; M. Benjamin MULLER ; Me Charlotte PÉRISSÉ ; M. Romain PINCHON ; Mme Cathy POMART-NOMDÉDÉO ; M. Sébastien ROSET ; Pr. Jean-Baptiste SEUBE.

À tous, ainsi qu'à nos partenaires<sup>1</sup>, j'adresse mes plus sincères remerciements. Le président Debré, à qui ce concours doit tant, a déclaré qu'il avait donné « une image fantastique » de l'université française. Il aurait été dommage que les lecteurs de la Revue juridique de l'Océan indien n'en aient pas un aperçu, à travers les versions écrites des plaidoiries. Je vous souhaite bonne lecture et vous donne rendez-vous pour la 2e édition de la Diagonale des juristes.

**Mathieu MAISONNEUVE**

*Professeur à l'Université de La Réunion  
Créateur et organisateur de la Diagonale des juristes*

---

<sup>1</sup> Le Conseil constitutionnel ; la Région Réunion ; la COFIP ; l'Ordre des avocats de Saint-Denis ; l'Ordre des avocats de Saint-Pierre ; les éditions Dalloz.